



## Les femmes et la pauvreté

Louise Leboeuf

Volume 40, numéro 3, 1991

Oppression, intolérance et intervention

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/706542ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/706542ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

École de service social de l'Université Laval

ISSN

1708-1734 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Leboeuf, L. (1991). Les femmes et la pauvreté. *Service social*, 40(3), 24–41.  
<https://doi.org/10.7202/706542ar>

### Résumé de l'article

Différentes recherches montrent que la pauvreté des femmes est persistante. L'auteure relève plusieurs données permettant de mesurer et d'expliquer l'état de pauvreté des femmes. Par ailleurs, elle s'appuie sur quelques rencontres en milieu syndical, populaire et religieux pour présenter certains outils pédagogiques utilisés dans une démarche de réflexion sur le sujet. Ces outils, développés dans le cadre de l'approche de conscientisation, ont permis d'insérer la connaissance que les gens ont de cette réalité, de se situer par rapport à une appartenance de classe, de faire porter le regard à différents niveaux et de définir les moyens déjà mis en place par les femmes, tout en soulevant certaines questions. En conclusion, l'affirmation est faite que toutes les femmes sont touchées par la pauvreté. La réflexion, l'organisation et l'action concertée sont avancées comme des composantes essentielles pour un changement.

Louise Lebœuf, agente de relations  
humaines au Centre de services  
sociaux du Montréal métropolitain.

## Les femmes et la pauvreté

*Louise Lebœuf*

Bien des recherches concernant la pauvreté ont été faites. Plusieurs ont traité de la pauvreté des femmes ou ont porté spécifiquement sur ce sujet. Celui-ci mérite qu'on s'attarde sur certaines de ces recherches afin de rappeler l'état de pauvreté des femmes et la persistance de l'inégalité. Dans la première et la deuxième partie de ce texte, il sera donc fait état de quelques recherches qui, tout en situant la pauvreté des femmes, apportent des éléments d'analyse essentiels pour notre compréhension, nos revendications et nos actions.

Par ailleurs, avant d'être objet de recherche, la pauvreté est d'abord une situation d'injustice et de contrainte pour les femmes qui la vivent. La pauvreté les touche sur le plan économique, mais elle les atteint également sur le plan affectif et influence leurs pensées et leurs comportements. Certaines subissent le quotidien. D'autres se regroupent pour s'entraider, puis prennent la parole, dénoncent l'injustice qui leur est faite et proposent des mesures visant l'amélioration de leurs conditions de vie.

Dans la troisième partie de ce texte, il sera question d'une démarche concernant la pauvreté des femmes, faite auprès de quatre groupes. Certains outils pédagogiques utilisés pendant les rencontres seront présentés. Ces outils ont permis de témoigner de situations de pauvreté, de se situer comme femmes et de chiffrer la pauvreté des femmes. Ils ont également permis de susciter une réflexion sur le vécu de pauvreté et les moyens de s'en sortir.

La dernière partie de ce texte consiste à vous faire partager ma réflexion sur le sujet. Je fais face dans mon travail et ma militance à la situation de femmes pauvres qui, le plus souvent, ont charge d'enfants. Comme elles, je fais à la maison un travail peu reconnu et soutenu par l'État : celui d'éducation et de soins aux enfants. Dans

mon emploi, comme intervenante, je suis touchée par l'inéquité salariale et des conditions de travail qui ne tiennent pas entièrement compte de la présence d'enfants. Bien qu'elles ne vivent pas toutes une situation de pauvreté, j'estime que les femmes dans leur ensemble sont touchées par cette réalité, qu'il faut poursuivre la réflexion et se concerter davantage dans l'action.

## **Des recherches sur la pauvreté, celle des femmes en particulier**

Une recherche récente sur la pauvreté au Canada, faite par le Conseil canadien de développement social (CCDS, 1989), et une au Québec, faite par Richard Langlois (1990), font ressortir l'augmentation de l'inéquité dans la répartition des revenus, le rôle important des paiements de transfert pour contenir la pauvreté ainsi que la nécessité du développement de l'emploi. Par ailleurs, malgré une période de croissance économique, on observe un accroissement des pauvres en emploi et une diminution du revenu moyen réel des ménages. Le nombre d'enfants pauvres augmente parallèlement à la féminisation de la pauvreté et la situation des jeunes ne cesse de se détériorer. De ces recherches il ressort également qu'en chiffres absolus le Québec compte un nombre plus élevé de pauvres que chacune des autres provinces : 1,2 million, dont 600 000 prestataires d'aide sociale. Par rapport à la moyenne de population, les pauvres sont surreprésentés au Québec : 32 % de la population pauvre, pour 26 % de la population canadienne.

D'autres recherches antérieures faites au Québec apportent une réflexion particulière sur :

- l'accroissement de la pauvreté dans la perspective gouvernementale de restructuration du marché du travail et d'harmonisation des politiques sociales et de l'emploi (Association pour la défense des droits sociaux du Québec métropolitain et un Collectif de recherche et de formation en politiques sociales, 1983);
- les multiples visages du désengagement de l'État, ses conséquences et l'importance de la concertation dans l'action (Solidarité populaire – Québec, 1987);
- la dynamique contradictoire qui entraîne l'accentuation de la pauvreté et l'augmentation de la richesse sur le passage de l'État Proviso (Fortin, 1988);
- les enjeux de société à la base de la croissance ou du développement (Conseil des affaires sociales, 1989).

Une recherche sur la situation des femmes dans le monde, faite par Monique Couture du Collectif Le Cinquième Monde (1988), mon-

tre qu'à l'échelle planétaire les femmes composent la majorité des pauvres et que la pauvreté est en augmentation. Dans le monde, 70 % des femmes sont pauvres.

Si nous voulons comprendre et changer le quotidien des femmes dans chaque société, il nous faut comprendre comment le monde fonctionne, comment la violence quotidienne envers les femmes et la militarisation vont de pair et qu'on ne peut prétendre enryer l'une sans l'autre. La situation des femmes est liée à des réalités... et des formations sociales... qui dépassent les frontières nationales et qui déterminent de plus en plus les orientations et les politiques nationales dans tous les domaines.

Aussi, selon l'auteure, pour faire des avancées au chapitre de l'amélioration des conditions de vie des femmes il importe, dans nos mouvements, de tenir compte de la mondialisation de l'économie ainsi que des stratégies et pratiques sur le plan politique. La solidarité internationale doit être développée comme force organisée.

Une recherche du Conseil national de bien-être social (CNBES, 1990) s'attarde plus particulièrement à l'évolution de la pauvreté chez les femmes canadiennes au cours des dix dernières années. Elle fait référence aux enquêtes sur les finances des consommateurs de Statistique Canada, mais en utilisant également des renseignements non publiés, faisant davantage ressortir les conditions des femmes liées à la pauvreté. Une étude de Gunderson et Muszynski (1990), commandée par le Conseil consultatif sur la situation de la femme, se penche spécifiquement sur les rapports existant entre femmes, travail et pauvreté. Enfin, le bureau régional du Conseil du statut de la femme publiera prochainement une étude sur la situation socio-économique des femmes de Montréal. Le revenu personnel des femmes, plutôt que le revenu familial, y est retenu comme indicateur de pauvreté.

Ces recherches récentes contribuent à une meilleure compréhension des facteurs spécifiquement liés à la pauvreté des femmes. Elles fournissent un éclairage féministe sur la pauvreté des femmes dans notre contexte social. Elles montrent que le travail salarié ne garantit pas nécessairement un revenu décent et que le travail non rémunéré consacré aux soins des enfants et aux tâches domestiques constitue pour les femmes un facteur de pauvreté. Elles nous permettent de réaliser aussi que davantage de femmes sont pauvres par suite des modifications dans la structure familiale. L'insertion massive des femmes au marché du travail n'a pas permis de contrer leur appauvrissement lié aux changements dans la famille.

En mars 1991, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme organisait un Colloque sur le thème « Femmes et pauvreté ». Différents portraits de la pauvreté des femmes y ont été tracés et des solutions, dont certaines en cours, ont été avancées. Dans le tableau

qu'elle dressait de la pauvreté des femmes de Montréal, Lucie Bélanger se reportait, entre autres, aux données de cette étude non encore publiée du Conseil du statut de la femme. Elle rassemblait différents éléments du quotidien de la pauvreté des femmes, et les situait dans un cadre plus global. Dans le contexte du néo-libéralisme et du patriarcat, elle définit un enjeu essentiel de la jonction entre le salariat et la production domestique.

## **Les femmes, dans une société basée sur l'inégalité**

Les chiffres et les témoignages sont tous concordants quant à l'inégalité persistante. La pauvreté des femmes ne diminue pas ! On peut se représenter notre société par une pyramide divisée en quintiles<sup>1</sup>. Les plus pauvres sont au bas de la pyramide, ayant peu d'argent, peu de pouvoir, peu d'accès à l'instruction et leur savoir étant peu reconnu. Ils constituent 20 % de la population, se partageant moins de 5 % des revenus; les 20 % de la population la plus riche se partagent, pour leur part, plus de 43 % des revenus (CCDS, 1989 : 83). Bien que les femmes représentent 51 % de la population du Québec, elles occupent l'espace de pauvreté de façon disproportionnée : 59 % des pauvres sont des femmes. Et dans l'ensemble, les femmes risquent davantage que les hommes de devenir pauvres (CNBES, 1990 : 2). C'est donc par une ligne oblique davantage tirée vers le bas qu'il faut départager les hommes et les femmes.

Dans cette pyramide sociale où les femmes sont nettement désavantagées, des groupes particuliers de femmes sont doublement défavorisés. Il s'agit :

- des femmes autochtones, parmi lesquelles il y a davantage de mères seules,
- des femmes handicapées dont 22 % seulement ont un emploi rémunéré et qui, comparativement aux hommes handicapés, ont moins la possibilité de compter sur un conjoint sur le plan des services et de l'aide financière,
- des femmes immigrantes, auxquelles peut se poser le problème de la langue et souvent celui de l'accès à un travail, surtout pour celles arrivées du tiers monde dans les cinq dernières années (ces femmes sont davantage victimes de l'augmentation de la pauvreté des femmes dans le monde),
- des femmes appartenant à une minorité visible, faisant davantage face à des problème de discrimination (CNBES, 1990).

FIGURE 1

## La pyramide sociale



Selon leur situation familiale en 1987, le Conseil national de bien-être social relève les taux de pauvreté suivants pour les femmes canadiennes :

- mères célibataires : 75 %
- mères seules déjà mariées : 52 %
- femmes seules âgées de 65 ans et plus : 44 %
- femmes seules âgées de moins de 65 ans : 33 %
- épouses avec enfants de moins de 18 ans : 10 %
- autres épouses âgées de moins de 65 ans : 7 %
- épouses âgées de 65 ans et plus : 6 %

Les conjointes semblent être celles qui souffrent le moins de pauvreté. Cependant, sur le plan du revenu personnel, l'étude en cours au bureau régional du Conseil du statut de la femme fait ressortir le faible niveau de revenu des conjointes (revenu moyen : 10 766 \$ par

an, soit l'équivalent de 105 % du seuil de pauvreté). En situation de rupture avec le conjoint, plusieurs seraient précipitées dans la pauvreté. Selon les tendances actuelles, le tiers des femmes mariées se séparent ou divorcent, et la moitié deviennent veuves (CNBES, 1990 : 18). Dans cette perspective, les liens de dépendance des femmes mariées à l'égard du conjoint et leur vulnérabilité à la pauvreté deviennent apparents. Dans la pyramide sociale, les femmes ne sont pas nécessairement de la même classe sociale que leur conjoint. Plusieurs en prennent conscience au moment d'une rupture du couple.

Par ailleurs, la condition économique des femmes est marquée par leur présence inégale à celle des hommes sur le marché du travail salarié ainsi que par des revenus inférieurs. En 1987, parmi les femmes pauvres seules, 83 % n'avaient pas d'emploi rémunéré. Cette même année, les femmes constituaient 44 % de la main-d'œuvre. Toutefois, trois femmes sur cinq étaient actives dans les secteurs du travail de bureau, de la vente et des services, des secteurs moins rémunérateurs. Chez les personnes en emploi, les femmes sont plus affectées par l'augmentation de la pauvreté et elles ne touchent encore que 65 % du revenu des hommes, lorsqu'elles travaillent à temps plein (CNBES, 1990 et Gunderson et Muszynski, 1990).

Pour les salariés, aussi bien les hommes que les femmes, un faible niveau de scolarité constitue un des facteurs déterminants de pauvreté. Cependant, pour un même niveau de scolarité, les femmes gagnent toujours moins que les hommes. Et, selon l'étude publiée par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, une scolarité d'un niveau plus élevé a des effets limités sur la situation économique des femmes. Selon le Conseil, avec un diplôme universitaire, les revenus d'emploi des femmes équivalent à ceux des hommes ayant un diplôme de fin de secondaire. Ces données nous montrent la pertinence de mesures d'accès aux emplois non traditionnels, d'égalité et d'équité en emploi pour les femmes.

Toujours selon le Conseil national de bien-être social, la présence des femmes sur le marché du travail et leur temps de présence sont directement liés à leurs maternités et aux soins qu'elles assurent à leurs enfants. En 1988, 65 % des Canadiennes âgées de 15 à 65 ans font partie de la main-d'œuvre; cependant, près d'une sur quatre occupe un emploi à temps partiel. Bien que plusieurs de ces femmes aient le désir d'un travail à temps plein, certaines font le choix du travail à temps partiel compte tenu de la réalité quotidienne. En effet, celles qui cumulent les tâches reliées à l'éducation et aux soins des enfants à un travail à temps plein voient leur charge de travail augmenter considérablement.

Une étude canadienne faite en Alberta (Lupri, 1991) et une étude américaine (Rexroat et Shenan, 1990) arrivent à des résultats similaires,

lorsqu'est comptabilisée, par étape de vie, la moyenne d'heures de travail par semaine (temps salarié, additionné au temps accordé aux tâches domestiques et aux soins aux enfants) des épouses et époux qui ont un emploi à temps plein. S'il existe peu de différence au moment où le couple est sans enfants, les femmes font 24 heures de plus que leur conjoint lorsque les enfants sont très jeunes, de 15 à 16 heures de plus si les enfants ont entre 7 et 14 ans et 11 ou 16 heures de plus, selon l'étude, quand les enfants ont plus de 14 ans.

De cet état de choses, il ressort clairement qu'en présence d'enfants les femmes doivent diminuer leur nombre d'heures de travail salarié et faire face à la pauvreté et à la dépendance, ou augmenter considérablement leur charge de travail. La pauvreté ne leur sera pas pour autant évitée suivant le type d'emploi qu'elles occupent sur le marché du travail. Les mères seules, qui ne peuvent partager même partiellement les tâches de soins aux enfants, se retrouvent dans une situation encore pire.

En 1988, le gouvernement québécois adoptait la Loi sur la sécurité du revenu, définissant l'aide financière accordée en fonction de l'aptitude au travail de la personne qui fait la demande. Les mères seules d'enfants de plus de six ans se voient dorénavant obligées, sous peine d'une diminution de leurs revenus déjà 50 % sous le seuil de la pauvreté, de participer à des programmes de développement de l'employabilité, tout en assumant la charge et les soins de leurs enfants. Les probabilités qu'elles accèdent ainsi au marché du travail sont faibles. Selon une entrevue réalisée par Rioux et Simard, le ministre Bourbeau, responsable de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, afficherait sa satisfaction si le taux de rétention au marché du travail pour le programme PAIE (Programme d'aide à l'insertion en emploi) était de 10 %...

Celles qui se retrouvent sur le marché du travail ont le plus souvent des emplois peu rémunérateurs, et doivent dorénavant payer certaines dépenses comme les frais de médicaments et d'autres dépenses liées à l'emploi. La précarité de l'emploi les amène souvent dans une situation encore pire que celle de l'aide sociale.

Pour celles qui ont des enfants de moins de six ans et qui bénéficiaient d'une garderie pour leurs enfants, les changements apportés récemment font en sorte que, si elles ne sont pas dans un programme de développement de l'employabilité, elles n'auront plus accès à la subvention. Le message est clair : peu importe leurs conditions, ces femmes doivent assumer seules la responsabilité des enfants, 24 heures par jour, 7 jours par semaine et 365 jours par année. Mais cette responsabilité et cette occupation du temps ne sont pas considérées comme du travail. Pourtant, l'étude canadienne déjà citée (Lupri, 1991) révélait qu'en dehors du temps salarié des parents et pendant lequel des services de garde doivent être obtenus, le temps



consacré uniquement aux soins des enfants par les deux parents était de l'ordre de 60 heures par semaine lorsque les enfants avaient moins de 6 ans et de 30 heures par semaine lorsque les enfants avaient entre 7 et 14 ans.

Les femmes ont un rapport spécifique à la pauvreté. Du fait de leur condition de femme, les secteurs d'emploi qu'elles occupent principalement leur procurent des revenus moindres que ceux des hommes. Du fait de leur condition de mère, plusieurs ayant été privées de revenus pendant leurs maternités et le temps qu'elles auront consacré principalement à leurs enfants, elles deviennent très vulnérables à la pauvreté en l'absence d'un conjoint, et à cette période de la vie que constitue la vieillesse.

Dans la pyramide sociale, l'État se fait protecteur des intérêts patriarcaux, en n'adoptant pas une fiscalité et une sécurité du revenu sur la base de l'autonomie des personnes, en ne reconnaissant pas le travail réalisé par les femmes au chapitre des soins aux enfants, en n'accordant pas un soutien financier approprié aux femmes regroupées qui interviennent dans la communauté pour soutenir la famille, en n'avançant pas davantage sur le plan de l'équité salariale et en faisant davantage assumer gratuitement par la famille et la communauté (lire : les femmes) certains services sociaux.

L'État se fait également protecteur des intérêts capitalistes dans un contexte de néo-libéralisme et de mondialisation des économies, en procédant à une restructuration du marché du travail fondée sur la précarité de l'emploi. Les femmes n'y échappent pas non plus. Elles constituent une majorité à l'aide sociale, obligée de s'insérer dans les programmes de développement de l'employabilité, et constituent une main-d'œuvre à bon marché pour les entreprises. Au Québec, elles composent les deux tiers des personnes qui reçoivent le salaire minimum et constituent la majorité des personnes ayant un emploi à temps partiel.

## **Des outils pour la réflexion**

Au printemps de 1991, principalement dans le cadre de la Journée internationale des femmes, j'ai eu l'occasion d'intervenir auprès de quatre groupes sur le sujet de la pauvreté des femmes. Deux de ces groupes étaient composés uniquement de femmes. Dans les deux autres, quelques hommes étaient présents. Dans l'un de ces derniers groupes, la réflexion portait également sur la pauvreté des jeunes. À l'intérieur de cette démarche, quelque 150 personnes venant principalement du milieu syndical (deux groupes), mais aussi du milieu populaire et religieux, ont eu l'occasion de faire une réflexion concernant la pauvreté des femmes<sup>2</sup>.

Au moment des rencontres, la pyramide sociale dont on retrouve une représentation dans la deuxième partie de ce texte a servi de toile de fond pour relever les principales statistiques concernant la pauvreté des femmes, et pour situer les femmes par rapport à une appartenance de classe. Mais dans un premier temps, les personnes participantes ont d'abord partagé des situations vécues de pauvreté. Ces situations renvoyaient à leur propre vécu ou à celui de personnes rencontrées dans le milieu du travail ou de l'entourage. De ces différentes rencontres, le portrait suivant peut être dégagé.

La pauvreté des femmes, c'est :

- « Pas d'argent, pas de logement, pas de santé, pas de garderie »
- « Pas d'emploi, du travail au noir ou du travail précaire »
- « La faim des enfants »
- « La survie quotidienne »
- « Les obligations sans les moyens »
- « La dépendance financière qui fait subir la violence d'un homme plus longtemps »
- « La conséquence trop fréquente de la séparation ou du divorce »
- « Subir l'exploitation et vivre la discrimination »
- « Le harcèlement, la peur, l'isolement »
- « Perdre confiance en soi »
- « Perdre sa dignité »
- « Être une citoyenne de seconde zone, non consciente de ses droits ».

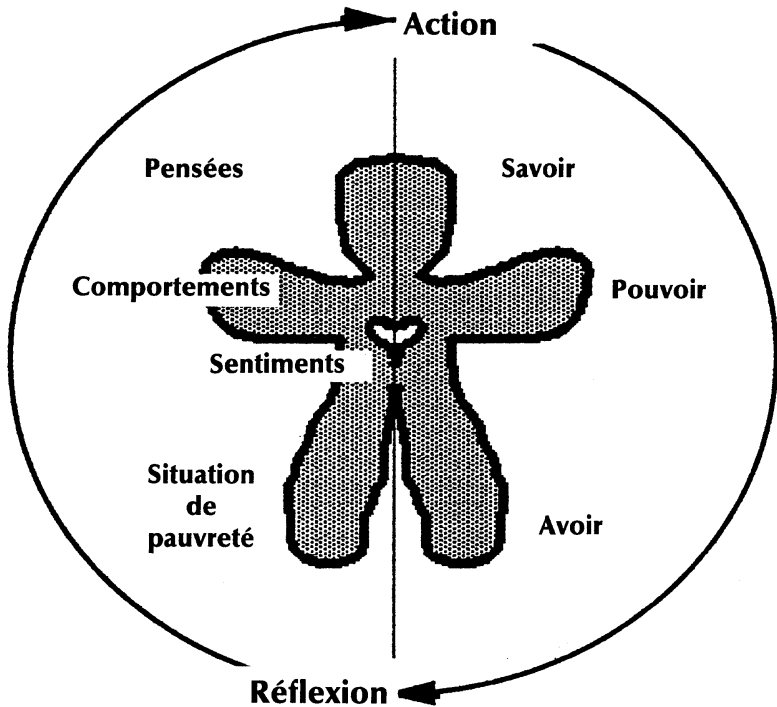
Quelques éléments faisaient référence à des comportements autodestructeurs ou à des jugements de valeur. Par ailleurs, certains commentaires étaient plus globaux ou s'appuyaient sur l'action et l'engagement pour changer la situation :

- Sans que toutes soient pauvres, la grande majorité des femmes subissent actuellement un appauvrissement.
- Les mesures sociales dont le Québec s'était doté ont contribué à améliorer les conditions de vie des femmes tout en fournissant à certaines des emplois avec un salaire décent. Maintenant, l'État se désengage !
- Les femmes regroupées améliorent leurs conditions de vie, par leurs luttes et les services qu'elles se donnent. Elles brisent leur isolement et retrouvent leur dignité malgré une pauvreté économique toujours présente.

Au cours des rencontres, le portrait comme outil pédagogique<sup>3</sup> ainsi qu'un des axes de la conscientisation<sup>4</sup>, celui du personnel au collectif, ont servi à structurer les différents éléments apportés par les personnes participantes et permettaient d'en ajouter de nouveaux à la lumière de ceux déjà avancés.

FIGURE 2

## Le portrait



C'est le contenu des différentes rencontres qui a permis de schématiser le portrait tel que présenté, en le liant à l'axe fondamental de la conscientisation (Réflexion  $\longleftrightarrow$  Action). Le portrait s'est avéré un outil permettant de mieux saisir la réalité des femmes pauvres, tout en nous amenant sur le terrain nécessaire de l'action.

En situation de pauvreté, il apparaît évident que le logement devient un bien essentiel inaccessible. La dépendance plus grande envers les parents ou envers un homme sera le lot de plusieurs; l'itinérance et la prostitution feront partie du vécu de certaines. Pour les autres, le loyer grugera la moitié et plus de leurs revenus. Le logement sera souvent froid et exigu, entraînant des problèmes de santé physique et des tensions.

Chaque jour sera occupé à la survivance :

- « se priver » du nécessaire,
- « cacher » de la nourriture pour qu'elle dure le mois,
- « recycler » les vêtements, les meubles,
- « emprunter » ce qu'on pourra difficilement remettre.

La privation et la survie quotidienne deviendront facteurs de stress. Devant l'incapacité de maîtriser leur environnement, certaines engourdiront leur mal (médicaments, alcool, drogue), d'autres investiront dans le rêve (loto). Se rendant responsables de la situation, des femmes pauvres en viennent à perdre l'estime d'elles-mêmes, se sentent jugées et coupables de ne pouvoir offrir l'essentiel à leurs enfants, et s'isolent. Dans un récent article, Madeleine Blanchet, présidente du Conseil des affaires sociales, tenait les propos suivants :

Être pauvre, ce n'est pas seulement manquer d'argent. C'est être à la fois victime et se sentir coupable de son état. C'est se résigner à vivre sans autre avenir concevable que le présent dans lequel on s'enlise, en finissant par croire, comme disait René Lévesque, qu'on est né pour un petit pain. Souvent, c'est se négliger soi-même et adopter un comportement autodestructeur... On néglige ses enfants comme on se néglige. Pas par manque de cœur mais par mal à l'âme. Ce sont là des signes que l'on a abdiqué. (Pinard, 1990 : 48)

On ne peut comprendre les attitudes, comportements et sentiments des personnes pauvres qu'en les regardant sur fond de pauvreté. C'est de là qu'il faut tirer le fil pour saisir comment la pauvreté s'insère dans tous les pores de la vie. Le portrait permet d'intégrer la connaissance que les gens ont de cette réalité, mais il permet également d'en avoir une vision élargie, de porter le regard sur différents plans (économique, politique, idéologique autant qu'affectif). C'est devant cette réalité plus globale que des questions peuvent être posées concernant les lois qui enlissent la vie des femmes pauvres et nient leur droit à l'égalité ainsi qu'à un revenu décent pour elles et leurs enfants.

On peut alors réaliser que pour bien des femmes pauvres, il est difficile de penser qu'elles ont des droits. La réalité quotidienne et la culture dominante leur enseignent le contraire. Malgré l'existence des chartes québécoise et canadienne des droits et libertés, comment interpréter que chaque personne a droit à un niveau de vie décent, quand près de 20 % de la population vit sous le seuil de la pauvreté ? Comment interpréter le droit à l'égalité quand les femmes n'ont pas un accès égal au marché du travail et n'ont pas de revenus comparables à ceux des hommes ? Comment parler de ce droit à l'égalité et du droit à l'honneur et à la réputation, quand un gouvernement fait une campagne publique démesurée contre les « présumés » fraudeurs de l'aide

sociale et que la coupure d'aide s'exerce avant que jugement ne soit rendu ?

Peut-on se convaincre que les femmes qui ont besoin d'aide sociale pour vivre sont vraiment libres de refuser l'entrée de leur domicile à un agent d'aide sociale, pour faire respecter leur droit à la vie privée ? Peut-on parler de droit au travail quand, dans les programmes de développement à l'employabilité, elles ne sont pas protégées par les normes minimales du travail et que leur droit à la liberté d'association ne peut être exercé ? Peut-on parler de droit au travail quand il y a 10 % de chômage, que le travail à temps partiel et le travail précaire sont en augmentation et que, malgré un travail, plusieurs vivent sous le seuil de pauvreté ? Peut-on parler du droit à la vie et à la sécurité de sa personne quand des femmes dépendantes financièrement d'un homme subissent de la violence et retardent leur départ ?

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

(Article premier de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*)

Les femmes pauvres sont toutes atteintes dans leurs droits, mais toutes ne sont pas écrasées par le quotidien. Des femmes passent d'une conscience soumise à une conscience critique. Elles demeurent pauvres encore la plupart du temps, mais elles reconquièrent leur dignité. C'est parce que des femmes ont partagé avec d'autres leur vécu et ont jeté un regard critique sur la société dans laquelle nous vivons qu'elles ont pris conscience de leurs droits. Le contenu apporté dans les rencontres permet de réaliser les moyens mis en place par les femmes pour contrer la pauvreté.

Car, pour changer cette réalité contenue dans le portrait des femmes pauvres, il faut engager un mouvement, il faut passer à l'action. Il faut que se développe une conscience que la pauvreté n'est pas inéluctable, que toute personne a des droits et que les femmes qui ont charge d'enfants font un travail qui doit être reconnu socialement et économiquement. C'est la connaissance tirée du vécu partagé et à la lumière de ce que l'idéologie dominante nous inculque comme mode de penser qu'une nouvelle lecture peut être faite de la réalité. C'est en se donnant des organisations autonomes dans lesquelles elles partagent le pouvoir et par lesquelles elles mènent des luttes et se donnent des services que les femmes transforment la vie. C'est en liant l'action à la réflexion qu'un changement s'opère.

Mais cet agir doit toucher tous les plans : idéologique, politique et économique. C'est à cette conclusion qu'en est arrivé le groupe rencontré des femmes en milieu populaire. Les groupes qui interviennent pour soulager la misère font un travail nécessaire dans le contexte actuel. Mais s'ils limitent leur action à cet aspect, ils fournissent à l'État

les conditions pour se décharger encore davantage de ses responsabilités sur la famille et la communauté. Si les groupes perdent leur autonomie quant aux objectifs qu'ils poursuivent et aux actions originales qu'ils mènent et aux services qu'ils créent, ils ne deviennent que les relais de l'État, à des coûts moindres, et les femmes se trouvent les premières atteintes. Aussi, les groupes ont besoin de se donner un temps de réflexion pour reconnaître leurs forces et y prendre appui, mesurer les limites auxquelles ils se heurtent, développer des alliances et mener des actions concertées.

Dans des rencontres comme celles qui ont eu lieu, des questions peuvent être posées, des doutes peuvent être émis, des points de vue contradictoires peuvent s'exprimer quant aux moyens à prendre pour que les femmes accèdent à l'égalité. Ainsi, en milieu syndical, le point de vue de la reconnaissance des activités éducatives et du travail non rétribué, comme celui des soins aux enfants et des tâches domestiques, peut venir bousculer les idées avancées jusqu'à maintenant concernant le travail salarié accessible à toutes et une façon de « sortir les femmes de la maison ». « Pourquoi ne pas envoyer les enfants en garderie ? » Ces questions montrent la nécessité de poursuivre la réflexion et posent le défi de la solidarité de toutes les femmes entre elles peu importe leur appartenance de classe.

Le portrait ainsi que des éléments de la conjoncture peuvent aider à cheminer dans des sentiers nouveaux. Ces temps de réflexion sont essentiels si l'on veut que les actions engagées reflètent la solidarité de toutes les femmes entre elles. Par ailleurs, ce tremplin qu'est l'organisation et qui permet à la fois de poursuivre la réflexion et l'action doit étendre son influence sur les plans :

personnel <—> familial <—> communautaire <—> politique

Cet axe de la conscientisation utilisé au cours des rencontres permet de réaliser que c'est insérées dans une organisation de la communauté que les femmes font une relecture de leur réalité personnelle, familiale et collective. À travers leurs organisations, les femmes agissent pour que les services et les politiques changent et répondent davantage à leurs besoins. Sous la pression des groupes, des conditions de travail sont améliorées et des lois sont changées. Mais cette nouvelle vision de la vie amène aussi des changements dans la vie personnelle, la vie de couple, la vie familiale. Des brèches sont faites dans le partage traditionnel des responsabilités et des rôles homme-femme. Dans l'action, des femmes reprennent confiance en elles et se découvrent des talents et des capacités.

Cet axe, de même que la pyramide sociale, permet de réfléchir sur le fait que nous ne sommes pas seules à occuper le terrain. Défendant des intérêts opposés, guidés davantage par le profit et la croissance que par le développement, d'autres groupes exercent leur influence.

Souvenons-nous que la presque totalité des groupes qui se sont présentés en commission parlementaire sur le Projet de loi 37 sur la sécurité du revenu se sont prononcés contre cette réforme; la loi a pourtant été adoptée. Les groupes qui étaient contre ce projet de loi n'ont pas lâché prise. Ils utilisent les recours administratifs et légaux, dénoncent les effets de cette loi et sensibilisent d'autres groupes de population. Mais la loi fait mal ! Les groupes de femmes se sont battus en coalition avec d'autres groupes contre la désindexation des allocations familiales. Les gains n'ont pas été sur le plan économique. Les enjeux sont énormes. Notre réflexion doit être plus large, plus globale, dans la perspective d'une société plus égalitaire.

## **La pauvreté des femmes, une réalité qui nous concerne toutes**

C'est le vécu des femmes pauvres, particulièrement celui des femmes chefs de famille monoparentale, qui me fait m'inscrire dans ce courant féministe où l'accès à l'emploi mais aussi la reconnaissance sociale et économique du travail lié aux soins des enfants sont des composantes essentielles de l'accès à un revenu autonome pour les femmes. C'est aussi ma condition de travailleuse syndiquée, qui m'a fait profiter des premiers congés de maternité payés et par laquelle je lutte pour l'équité en emploi et défends mes droits, qui me renforce dans cette position.

La Loi sur le salaire minimum et un encadrement du travail à temps partiel doivent permettre d'obtenir un revenu décent et des conditions de travail acceptables. La syndicalisation doit être facilitée. L'accès à des emplois non traditionnels ainsi que l'égalité et l'équité en emploi sont des mesures de justice pour les femmes.

Cependant, en dehors du travail salarié, les femmes accomplissent toujours une part importante des tâches domestiques et des soins aux enfants. En situation de rupture du mariage, la Loi 146 est venue particulièrement rendre justice aux femmes qui avaient consacré une partie importante de leur vie à l'éducation des enfants et au travail domestique, et dont le conjoint avait accumulé des biens. Mais les familles pauvres n'ont pas beaucoup de biens.

Aujourd'hui, les prestations universelles de soutien à la famille, reçues par les femmes, sont remises en question : désindexation partielle des allocations familiales, retour de ces allocations dans la situation de familles à revenus plus élevés. La fiscalité devient davantage basée sur le revenu familial, mariage ou pas. Lentement, l'État tente de remettre entièrement dans la sphère du privé le travail lié à la mater-

nité. Il s'éloigne davantage du concept d'un soutien universel pour les enfants, limitant ainsi pour les femmes l'accès à un revenu autonome.

Les femmes qui mettent des enfants au monde, leur accordent des soins et voient à leur éducation sont pénalisées financièrement. L'État doit accorder une reconnaissance sociale et économique à ce travail et adopter des mesures en conséquence : augmentation des allocations familiales, développement du logement social, accessibilité aux services de garde et soutien financier à celles qui assument la plus grande partie des soins, régime de rentes, modifications aux lois du travail, etc. Les mesures fiscales et de sécurité du revenu devraient être basées sur le revenu personnel.

Il est étonnant, compte tenu de ce que la maternité coûte à la plupart des femmes, qu'un si grand nombre d'entre elles continue à mettre des enfants au monde. Mais on entrevoit déjà qu'un nombre croissant de femmes refuseront la maternité, si la société ne fournit pas un soutien raisonnable aux mères. (CNBES, 1990 : 63)

Le travail des femmes dans les groupes communautaires a été, jusqu'à maintenant, vu comme le prolongement du travail accompli dans la sphère domestique. Ce dernier n'étant pas reconnu, le travail communautaire est sous-évalué et sous-payé. Les groupes communautaires au sein desquels se retrouvent une majorité de femmes doivent être davantage soutenus. L'équité dans son sens large devrait être applicable à toutes les femmes qui accomplissent des tâches utiles socialement. Sur le marché du travail, mais aussi dans le milieu communautaire et dans la famille. Il faut comprendre ainsi les revendications des groupes communautaires. Il faut comprendre ainsi certaines revendications des femmes dont le travail s'exerce principalement au foyer, notamment les femmes assistées sociales qui comptent parmi les plus pauvres.

Si nous sommes intervenantes dans une institution, chaque jour nous sommes témoins de la pauvreté des femmes et nous pouvons être placées devant des lois contradictoires. Au CSSMM, la majorité de la clientèle est féminine et 40 % des usagers et usagères des services sont prestataires d'aide sociale. Nous devons appliquer une Loi sur la protection de la jeunesse, mais la nouvelle Loi sur la sécurité du revenu entraîne un appauvrissement des familles et une moins grande disponibilité des parents qui ont des enfants de plus de six ans. Même celles qui sont seules avec leurs enfants doivent s'engager dans des mesures de développement de l'employabilité tout en se « débrouillant » avec un revenu bien en dessous du seuil de pauvreté.

Nous passons davantage de temps à chercher avec certaines familles de quoi subvenir à leurs besoins essentiels. Des femmes ont moins les capacités financières d'assumer les soins à leurs enfants et en



viennent à se juger « inaptes » dans leur rôle de mère. En situation de placement, simplement sur le plan économique, les enfants pourront difficilement réintégrer leur famille. Devant pareilles situations, il y a des jours où la colère est bien proche. Et il devient nécessaire de dénoncer ces situations d'injustice et d'agir pour qu'elles cessent.

Cette nécessaire solidarité des femmes entre elles doit aussi interpeller certaines femmes ayant des postes de direction ou engagées sur le plan politique. Il n'est sûrement pas fortuit qu'elles soient arrivées plus nombreuses à ces niveaux, en particulier dans le secteur de la santé et des services sociaux, en période d'augmentation de la pauvreté et au moment où il fallait gérer la décroissance de l'État. Il faut se rejoindre sur le terrain commun des femmes et faire en sorte qu'elles connaissent les femmes pauvres au-delà des statistiques, des données administratives et des situations de besoin. Les femmes pauvres doivent devenir pour elles des femmes réelles, privées de justice et pour lesquelles l'accès à l'égalité est encore plus lointain.

Celles qui ont accédé à ces postes de direction ou au niveau politique ne doivent pas s'isoler des groupes porteurs des revendications des femmes. Elles demeurent femmes, dans un contexte où l'inégalité des femmes persiste. Elles portent la responsabilité d'utiliser le pouvoir qu'elles ont, pour travailler à un changement.

Il faut se positionner comme femme et se solidariser avec les plus pauvres. Il faut rechercher, peu importe notre appartenance de classe, les intérêts qui nous lient les unes aux autres. C'est, conscientes du travail que nous accomplissons au foyer et sur le marché du travail, revendiquant nos droits, regroupées et ensemble dans les luttes, que nous atteindrons l'égalité dans les faits. Pour ce faire, la réflexion demeure importante, l'organisation s'avère l'outil principal et les actions concertées deviennent essentielles.

## Notes

<sup>1</sup> On trouve une première version de la pyramide sociale et son utilisation dans *Pratiques de conscientisation* (G. Ampleman et al., 1983). On retrouve la version présentée ici dans *Pratiques de conscientisation 2* (G. Ampleman et al., 1987).

<sup>2</sup> Au moment de cette démarche, il n'a pas été convenu avec les groupes que le contenu serait sujet de publication. Pour cette raison, les groupes qui y ont participé ne sont pas explicitement nommés. Un texte préalable à celui publié a d'abord été présenté à l'École de service social de l'Université de Montréal, dans le cadre d'un cours de « Condition féminine ».

<sup>3</sup> Le portrait comme outil pédagogique est utilisé entre autres dans des sessions de sensibilisation à la conscientisation du Collectif québécois de conscientisation. Il permet de mieux connaître les classes populaires sur le plan de leurs attitudes, comportements et habitudes, sur le plan de leurs croyances et valeurs, tout autant que sur le plan du niveau économique, ce côté par lequel la pauvreté nous est plus apparente. On retrouve une description du portrait et

son utilisation à travers une session de sensibilisation à la conscientisation, dans *Pratiques de conscientisation* (G. Ampleman et al., 1983).

Le Collectif québécois de conscientisation est un groupe d'autoformation issu du Regroupement des organisateurs et organisatrices communautaires (ROCC) fondé en 1977. Ce collectif est composé d'hommes et de femmes travaillant et militant dans différents milieux et se rejoignant sur la base de la conscientisation. Il s'agit d'une approche définie comme « la réalisation d'une option politique dans une stratégie culturelle d'alliance avec la classe populaire » (CQC, C.P. 25, Limoilou, Québec, G1L 4T8).

- <sup>4</sup> « Les axes constituent les principales lignes de force d'une démarche de conscientisation. Ils sont constitués de deux pôles bien identifiés entre lesquels l'action doit nous amener à établir un fort courant qui doit circuler de l'un à l'autre de façon continue » (G. Ampleman et al., 1983). On retrouve les principaux axes de la conscientisation dans le livre *Pratiques de conscientisation* d'où est tirée cette définition.

## Références bibliographiques

- AMPLEMAN, G. et al. (1983). *Pratiques de conscientisation*. Montréal : Éd. Nouvelle Optique.
- AMPLEMAN, G. et al. (1987). *Pratiques de conscientisation 2*. Québec : Collectif québécois d'édition populaire.
- Association pour la défense des droits sociaux du Québec métropolitain (ADDSQM) et un Collectif de recherche et de formation en politiques sociales (1983). *Revenu minimum garanti ou pauvreté maximale garantie*. Québec.
- BÉLANGER, L. (1991). *Les femmes de Montréal dans un tourbillon de pauvreté*. Exposé présenté au colloque « Femmes et pauvreté », organisé par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Montréal, 12 mars.
- Conseil canadien de développement social (1989). *Données de base sur la pauvreté au Canada, 1989*. Ottawa.
- Conseil des affaires sociales du Québec (1989). *Deux Québec dans un. Rapport sur le développement social et démographique*. Montréal : Éd. Gaëtan Morin.
- Conseil national de bien-être social (1990). *La femme et la pauvreté dix ans plus tard*. Ottawa.
- COUTURE, M. (1988). *La situation des femmes dans le monde. Au fil du travail des éléments s'assemblent, des solidarités se tissent*. Québec : Le Cinquième Monde.
- DI DOMENICO, M. (1991). *Portrait socio-économique des femmes de la région de l'Île de Montréal*. Document de travail, Bureau régional de Montréal, Conseil du statut de la femme. (Plusieurs références sont utilisées dans l'exposé de Lucie Bélanger.)
- FORTIN, D. (1988). *Riches contre pauvres, deux poids, deux mesures*. Québec : Les Éditions Autogestionnaires.
- GUNDERSON, M. et L. MUSZYNSKI (1990). *Vivre ou survivre ? Les femmes, le travail et la pauvreté*. Ottawa : Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

- LANGLOIS, R. (1990). *S'appauvrir dans un pays riche*. Montréal : CEQ et Éditions Saint-Martin.
- LUPRI, E. (1991). « Fathers in transition : The case of dual-earner families in Canada », *Continuity and change in marriage and family*. Toronto : Ed. J.E. Veevers, Holt Rinehart and Winston of Canada, p. 242-254.
- REXROAT, C. et C. SHEHAN (1987). « The Family Life Cycle and Spouses' Time in Housework », *Journal of Marriage and the Family*, 49 : 746. Les résultats de cette étude apparaissent dans un diagramme à la p. 62 du Rapport du Conseil national de bien-être social (1990).
- RIOUX, M. et F. SIMARD (1989). Entrevue avec le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, « Ce que je veux, c'est changer la dynamique de l'aide sociale », *AVENIR*, septembre.
- PINARD, D. (1991). Entrevue avec Madeleine Blanchet, présidente du Conseil des affaires sociales, « Objectif Santé », *Elle Québec*, vol. 21, mai.
- Solidarité Populaire – Québec (1987). *Rapport de la Commission populaire itinérante sur le désengagement de l'État*. Québec : CEQ et CSN.

### Bibliographique complémentaire

- AUDET, M. et al. (1990). « Femmes et pauvreté », dossier du magazine *Vie ouvrière*, mai-juin : 14-26.
- BÉLANGER, L. (1990). « Alternative à l'appauvrissement des femmes », Bulletin *Universelles*, vol. 3, n° 1, nov. Le Cinquième Monde.
- Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (1991). *Les femmes et la pauvreté au Canada*. Feuillet documentaire, mars.
- COUSINEAU, L. (1991). *Rôle de l'administration municipale dans la lutte contre la pauvreté des femmes*. Exposé présenté au colloque « Femmes et pauvreté », organisé par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Montréal, 12 mars.
- Intersyndicale des femmes (1991). *Pauvreté des femmes, un vol organisé*, dépliant publié à l'occasion de la Journée internationale des femmes, mars.
- LEBCEUF, L. et A. PARADIS (1988). « La réforme de l'aide sociale : une atteinte à la dignité et aux droits des plus pauvres », *Droits et Libertés*, décembre.
- Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (1990). *La pauvreté au Québec, situation récente et évolution de 1973 à 1986*. Québec : Les Publications du Québec.
- ROSE, R. avec la collaboration de F. AUBRY (1987). *Fiscalité et aide sociale : Pour une réforme juste et équitable de l'aide sociale*, CSN et Services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal.
- Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (1988). *Le travail des femmes : une reconnaissance sans fond\$*.
- TESSIER, H. (1991). *La pauvreté et les chartes*. Exposé présenté au colloque « Femmes et pauvreté », organisé par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Montréal, 12 mars.
- VILLEFRANCHE, M. (1991). *La pauvreté et les femmes immigrantes*. Exposé présenté au colloque « Femmes et pauvreté », organisé par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Montréal, 12 mars.